

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

CONTACTS : Françoise ESNAUT et Jocelyne LECLAIRE
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h30
Tél : 02.99.20.63.00 – Fax : 02.99.40.12.89
cfe@saint-malo.cci.fr

PIECES JUSTIFICATIVES

IMMATRICULATION DE SOCIETES

Cette liste de pièces justificatives doit être accompagnée de l'imprimé M0 complété et signé en original sur chaque exemplaire. Attention, si l'imprimé M0 ne comporte pas les énonciations obligatoires mentionnées à l'article 5 du décret n° 2006-679 du 9 juin 2006, il n'est pas recevable par notre C.F.E. et devra vous être retourné.

PIECES RELATIVES AUX DIRIGEANTS

Personnes physiques

Copie du livret de famille régulièrement tenu à jour ou copie de l'extrait d'acte de naissance ou copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité

Et attestation sur l'honneur relative à l'absence de condamnation ou de sanction prévue à l'article 17 de l'Arrêté (ci-jointe) indiquant la nationalité et la filiation

Si la personne est déjà immatriculée au R.C.S.

Extrait de l'immatriculation principale en original datant de moins de 3 mois (Extrait K)

Si conjoint collaborateur du gérant associé unique ou du gérant associé majoritaire (l'effectif n'excède pas 20 salariés) :

Copie du livret de famille régulièrement tenu à jour
ou copie de l'extrait d'acte de naissance
ou copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité

Et Mention à préciser en zone "Observations" de l'imprimé M0

Si conjoint salarié de l'entreprise

A préciser en zone "Observations" de l'imprimé M0 : [11680*01](#)

Si Etranger (ère)

Personne résidant en France

Copie du titre de séjour sur le territoire français mentionnant l'exercice d'une activité économique

Personne non résidant en France

Récépissé de déclaration auprès du Préfet du Département d'installation de l'établissement principal

Ressortissant d'états membres de l'Espace Economique Européen ou d'états avec lequel ont été conclus des accords particuliers (*)

Traduction en français d'une pièce d'état civil indiquant la filiation

- (*) Espace Economique Européen : Union Européenne, République d'Islande, Principauté du Liechtenstein, Royaume de Norvège, Suisse
Accords particuliers : Principautés d'Andorre et de Monaco, République Populaire d'Algérie

PIECES RELATIVES AUX DIRIGEANTS Personnes morales
--

La personne morale n'est pas immatriculée au R.C.S.

Titre justifiant de son existence traduit en langue française

La personne morale est déjà immatriculée au R.C.S.

Extrait K bis en original datant de moins de 3 mois

Pour le représentant permanent de la personne morale (ne figurant pas sur l'extrait d'immatriculation de celle-ci)

Copie du livret de famille régulièrement tenu à jour ou copie de l'extrait d'acte de naissance ou copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité

Et attestation sur l'honneur relative à l'absence de condamnation ou de sanction prévue à l'article 17 de l'Arrêté indiquant la nationalité et la filiation (ci-jointe)

Et copie de l'acte conférant la qualité de représentant permanent

PIECES RELATIVES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES S'IL Y A LIEU
--

Justification de l'inscription sur la liste des commissaires aux comptes si celle-ci n'est pas encore publiée ou si elle est publiée hors département

Lettre du commissaire aux comptes acceptant sa désignation ou production d'un procès-verbal signé par le commissaire aux comptes dans lequel il déclare accepter sa désignation

PIECES RELATIVES A LA PERSONNE MORALE

Constitution

2 exemplaires originaux des statuts signés s'ils sont établis par acte sous seing privé et 1 copie

Ou 2 expéditions des statuts s'ils sont établis par acte notarié et 1 copie

ATTENTION : *l'enregistrement au centre des impôts doit être effectué dans le mois qui suit la signature des statuts*

2 exemplaires originaux ou certifiés conformes du procès-verbal de l'Assemblée Générale nommant les dirigeants si ces derniers ne sont pas statutaires

Attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci relatif à la constitution de la société (pour les SNC et SCS, copie de l'insertion)

Si apports en nature supérieurs à la moitié du capital ou supérieurs à 7 500 €

2 exemplaires du rapport du commissaire aux apports () ou récépissé de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce

PIECES RELATIVES AU LOCAL (au nom de la société)

La réglementation relative à la domiciliation a été modifiée par les lois du 01/08/2003 et du 04/08/2008; consulter le "CCI INFO", notre centre de documentation pour plus d'infos.

Titre de propriété ou attestation notariée ou

Lettre de mise à disposition des locaux par le propriétaire (préciser "propriétaire, date d'effet et destination") ou

Attestation relative à la domiciliation provisoire au domicile du représentant légal ou

Copie du contrat de domiciliation (Article 26.1 du Décret du 30/05/84) en cas de domiciliation dans les locaux occupés en commun par plusieurs entreprises et extrait du R.C.S. ou du R.M. du domiciliataire (sauf si ce dernier est immatriculé dans le même Greffe du Tribunal de Commerce ou s'il est une personne morale française de droit public) ou

Bail de sous-location accompagné de l'autorisation du propriétaire des murs ou

Copie du bail ou

Copie de quittance de loyer ou EDF ou France Télécom...(au nom de la société)

PIECES RELATIVES AU FONDS DE COMMERCE

Si Achat du droit au bail

Copie de l'acte de cession du droit au bail

Attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci

Autorisation du propriétaire des murs si changement d'activité non stipulé dans l'acte

Si acquisition d'un fonds de commerce par achat, licitation, attribution par voie de Partage, prise en location-gérance

Copie de l'acte et
Attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci

Si acquisition d'un fonds en liquidation ou par voie de donation :

Copie de l'acte de donation

Si apport :

Copie du contrat d'apport et

Attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci

Si gérance Mandat

Copie du contrat de gérance mandat et

Attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci

ACTIVITES REGLEMENTEES***Si étranger, contacter le CFE pour plus de précisions*****Si activités réglementées**

Copie de la licence des Douanes

Attestation de la Direction Régionale de l'Équipement (10, Rue Maurice Fabre 35000 RENNES
Tél : 02.99.33.45.55) pour toute activité de transport

Fiche individuelle ADELI comportant le numéro d'enregistrement (sauf certaines DDASS qui apposent encore des tampons au dos des diplômes) pour les opticiens, lunetiers, pharmaciens

Copie de l'inscription au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables

Copie visée par la Préfecture de la demande de dossier d'agrément ou copie du recommandé si envoi du dossier par courrier (activité de sécurité gardiennage)

AUTRES PIECES

Imprimé M0 : 11680*01 (SARL/EURL) ou (SOCIETE ANONYME) rempli et signé en original sur chaque exemplaire accompagné, s'il y a lieu, d'un imprimé TNS : 11925*01 rempli et signé si gérance majoritaire ou collège de gérance (un TNS par gérant)

Pouvoir du représentant légal, à une tierce personne lui permettant de signer les imprimés accompagné, le cas échéant, d'un justificatif d'identité

DIVERS

Si demande d'aide "ACCRE", voir éléments dans le dossier joint

Si contrat d'appui au projet d'entreprise, copie de celui-ci

MONTANT DES FRAIS**Création**

1 chèque de 83,96 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Malo

Acquisition d'un fonds de commerce par achat, apport, location-gérance, gérance, mandat, donation, mutations

1 chèque de 235,82 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Malo

Location-gérance

1 chèque de 235,82 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Malo (98,67 € si l'associé unique, personne physique, est gérant)

Le règlement par chèque sera privilégié ; en cas de règlement en espèces, il vous appartient de faire l'appoint

POUR TOUTE CONSTITUTION DE SOCIETE AVEC UNE DATE DE DEBUT D'ACTIVITE DECLAREE, FORMALITE A DEPOSER AU CFE DANS LE MOIS QUI PRECEDE LA DATE DE

DEBUT D'ACTIVITE OU DANS LES 15 JOURS QUI SUIVENT CETTE DATE (8 jours si embauche de salarié)

ORGANISMES OU ADMINISTRATIONS INFORMES DE VOTRE DECLARATION

- ☞ **GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**
Parc d'Affaires Cap Sud, Bâtiment A, 2^{ème} étage, Rue de la Croix Désilles – 35400 SAINT-MALO
☎ 02.99.20.00.90 - Fax: 02.99.56.15.12
- ☞ **SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE SAINT-MALO NORD**
Centre des Finances Publiques 1, Place des Frères Lamennais – CS 51874 - 35418 SAINT-MALO CEDEX
☎ 02.99.40.68.72 - Fax: 02.99.40.68.77
- ☞ **SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE SAINT-MALO SUD**
1, rue Henri Lemarié - 35414 SAINT-MALO CEDEX
☎ 02.99.20.80.80 – Fax: 02.99.20.80.92
- ☞ **DIRECTION REGIONALE DE L'INSEE**
Division SIRENE – 105, Rue des Français Libres – BP 77402 – 44274 NANTES CEDEX 2
☎ 02.40.41.75.75 – Fax 02.40.41.76.61 (service SIRENE)
- ☞ **URSSAF**
6, Rue Robert d'Arbrissel – Quartier Beauregard – 35052 RENNES CEDEX 9
☎ 02.23.46.82.00 – Fax 02.23.46.84.69
- ☒ **RSI BRETAGNE MALADIE**
1, Rue Belle-Ile-en-Mer - 29196 QUIMPER CEDEX
☎ 02.99.02.53.53
- **RSI BRETAGNE ORGANIC**
1, Allée Adolphe Bobierre – CS 64320 – 35043 RENNES CEDEX
☎ 02.99.02.53.53 – Plateforme téléphonique: 0811.010.807
Fax 02.99.02.53.29
- ↻ **DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**
18, Avenue Henri Fréville - BP 41105 - 35041 RENNES CEDEX
☎ 02.99.51.45.45 – Fax 02.99.26.57.52
- ↻ **CRAM**
236, Rue de Châteaugiron - 35030 RENNES CEDEX 9
☎ 02.99.26.74.74
- ➔ **MSA des Portes de Bretagne**
Ker Lann – Rue Charles Coudé - BRUZ - 35027 RENNES CEDEX 9
☎ 02.99.01.80.80 – Fax 02.99.01.80.11

- ☒ maladie des indépendants
➤ retraite des indépendants
↻ si employeur
➔ activités para agricoles